

CANTON DU VALAIS

Service de la protection de l'environnement

COMMUNE DE VIEGE

COMMUNE DE BALTSCHIEDER

COMMUNE DE RAROGNE

COMMUNE DE NIEDERGESTELN

Investigation préalable des sites pollués

Investigation historique

Objet : Grossgrundkanal

Rapport complémentaire

Mars 2014



fuag - forum umwelt ag

büro für umweltberatung,-studien
und -informatik

bäretstrasse 4 - 3930 vlsp
t: 027 945 15 95 - f: 027 945 15 96
info@fuag.ch - www.fuag.ch

1 Situation initiale

L'objectif de l'investigation historique préalable (IHP, Grossgrundkanal) de 2011 était premièrement de rassembler les données et informations connues concernant les zones polluées des types 1 à 3, et de vérifier si (a) le mercure détecté dans les surfaces agricoles et les sites externes provenait du curage régulier des boues du Grossgrundkanal, (b) comment, quand et où ces boues avaient été déposées et le cas échéant à nouveau excavées, et (c) quels avaient été les acteurs impliqués. Cette mission a entre autres nécessité de **réaliser des recherches bibliographiques, consulter des archives médiatiques et d'effectuer des enquêtes auprès des personnes**. Les informations résultant de ces enquêtes et apportant une réponse aux questions qui se posaient l'époque (voir p. 7, rapport IHP du 26.08.11) ont été intégrées dans le rapport.

Les documents rassemblés ont été vérifiés encore une fois sur demande du Service de la protection de l'environnement, et certains points/témoignages qui étaient restés trop généraux ont été précisés. Il s'agit du type et du déroulement des travaux d'entretien, ainsi que de la participation de Lonza SA.

2 Extraits pertinents - rapport IHP du 26.8.2011

Les compléments (voir point 3) se réfèrent aux passages suivants du rapport d'investigation historique préalable du 26.08.2011.

Passage p. 16

« Le Grossgrundkanal est la propriété des communes concernées (Viège, Rarogne, Niedergesteln). L'entretien du canal en-dehors de l'aire d'exploitation de Lonza SA est assuré par les communes respectives (à l'exception du traitement des eaux usées de Lonza SA jusqu'au passage sous la Vispa). »

Passage p. 26

« Conformément à la loi sur l'aménagement des cours d'eau, l'entretien du canal relevait de la compétence des communes, sous surveillance et contrôle par l'office cantonal des cours d'eau. Mis à part pour le tronçon 1.1 dont Lonza SA assurait elle-même l'entretien, l'office des cours d'eau fixait les tâches d'entretien nécessaires d'entente avec les communes (tronçons 1.2-1.3, 2 et 3). Les travaux étaient adjugés par les communes, en compétence propre pour les montants jusqu'à CHF 20'000.-, et en passant par le département et le Conseil d'État pour les montants supérieurs. Lors des interventions de curage de 1988 et 1991/92, le SPE a ordonné que les boues soient analysées quant à leur teneur en mercure afin de pouvoir déterminer la voie d'élimination appropriée (analyses de laboratoire effectuées par Lonza SA).

Dans deux notes aux dossiers de 1946 relatives à l'entretien du Grossgrundkanal (parties impliquées : commune de Viège, commune de Niedergesteln, commune de Rarogne, Lonza SA, Département des constructions du canton du Valais), on reconnaît la nécessité de nettoyer le canal ; Lonza SA rappelle toutefois qu'elle ne se sent plus tenue de participer à l'entretien du canal puisqu'elle a déjà contribué à sa construction pour un montant d'env. CHF 150'000.-. Cela d'autant plus qu'elle aurait l'intention de prendre les dispositions nécessaires pour retenir à l'avenir les boues issues de son usine^{36,37}.

Les travaux réalisés sur les tronçons 1.2-1.3, 2 et 3 ont été attribués à des entreprises de construction locales (entre autres pour Rarogne : _____, Viège : _____, Niedergesteln : _____).

Le canton a généralement subventionné les travaux à hauteur de 50% (depuis 1944³⁶). Il existe également une convention entre les communes de Viège et Niedergesteln (la commune de Viège prend en charge 40% des coûts de la commune de Niedergesteln; voir note au dossier de 1946³⁶).

On dispose seulement d'indications restreintes sur le contenu exact des soumissions par la commune et le canton (indications éventuelles concernant l'élimination). »

Passage p. 28

« Selon les indications de 1946 mentionnées plus haut concernant Lonza SA, cette dernière n'était pas impliquée dans l'entretien des autres tronçons du GGK (1.3 à 3). »

Passage p. 33

« Les informations à disposition permettent d'affirmer que Lonza SA (1931-1975) n'a pas participé à la dissémination des matériaux pollués pour les tronçons situés hors de son aire d'exploitation. »

3 Compléments au rapport IHP du 26.8.2011

En principe, l'entretien du canal incombait aux communes compétentes; qui fixaient les travaux d'entretien nécessaires sous surveillance et en coordination avec l'office cantonal valaisan des cours d'eau ; les communes adjugeaient les travaux de curage à des entreprises locales. Cela nécessite toutefois encore quelques précisions :

- **Aire d'exploitation de Lonza :**

Lonza SA assurait elle-même l'entretien du canal à l'intérieur de son aire d'exploitation industrielle. Ceci a déjà été indiqué dans le rapport du 26.9.2011.

- **Tronçon entre l'aire d'exploitation de Lonza et le passage sous la Vispa (secteur Kleegärten) :**

Les éventuelles interventions de curage des ouvrages techniques (canal de décantation construit en 1982, stabilisation des talus, ainsi que vannes, bâtiment de contrôle et palplanches installés en 2001, etc) étaient réalisés par Lonza SA, qui s'occupait elle-même d'éliminer ensuite les matériaux (entre autres _____).

Dans le cadre du « contournement de Kleegärten » (2009/10) lié au projet A9, Lonza SA a pris à sa charge l'échantillonnage des surfaces, ainsi que l'évacuation des matériaux et leur élimination dans sa décharge (selon témoignage de _____, chef de chantier Viège ouest). Les matériaux pollués provenaient également de sols agricoles situés à l'extérieur de la zone du canal. Le dispositif d'échantillonnage (périmètre dans lequel le sol a été prélevé puis analysé quant à sa teneur en mercure) nous est inconnu.

- **Passage sous la Vispa jusqu'à l'embouchure du Grossgrundkanal dans le Rhône :**

L'entretien du canal était majoritairement assuré par les communes compétentes. Selon les témoignages cités ci-dessous, Lonza SA y a toutefois aussi participé **personnellement et financièrement**.

- (directeur des travaux à l'office cantonal des cours d'eau, 1969-2001) + (ancien directeur de Burgener AG) : Lonza SA a participé aux coûts résiduels (pour le curage du canal) à charge des communes (~20%).
- (agriculteur) : Lonza SA a mis du personnel à disposition pour faucher les talus du canal dans la zone en aval de la STEP.

→ Pour obtenir davantage de renseignements concernant cette question spécifique, il faudrait que l'autorité compétente prenne encore une fois contact avec les personnes susmentionnées.

Lors des interventions de curage de 1988 et 1992 (commune de Niedergesteln), le canton a donné l'instruction d'éliminer les matériaux d'excavation dans une décharge pour matériaux inertes et a en même temps proposé de prendre contact avec Lonza SA à ce sujet (élimination dans la décharge de Lonza SA à Gamsen). On ne sait pas si Lonza SA a finalement accepté de prendre en charge les matériaux et si elle a facturé des taxes ou des frais d'élimination. Dans le cadre des travaux liés à l'A9 dans le secteur de Werya (2010/11), tout comme pour le contournement de Kleegärten, Lonza SA a pris à sa charge l'évacuation des matériaux pollués et leur élimination dans sa décharge (selon témoignage de , chef de chantier Viège ouest).

RESUME :

- Lonza SA a effectué des travaux dans le Grossgrundkanal à l'extérieur de son aire d'exploitation (en particulier interventions de curage des ouvrages techniques).
- A part les travaux de fauchage mentionnés plus haut, nous ne disposons d'aucune information indiquant que Lonza SA a participé directement et personnellement à l'**entretien** du canal (en particulier curages). Par contre, Lonza SA a participé financièrement à l'entretien du canal.
- Nous ne disposons d'aucune information attestant que Lonza SA a participé financièrement ou personnellement à la dissémination des sédiments/boues de curage sur les surfaces agricoles et les jardins. Nous ne savons pas non plus si Lonza SA a informé les communes impliquées du fait que les sédiments/boues étaient pollués par du mercure.

Viège, le 19 mars 2014

Christian Glenz

Jean-Robert Escher

Annexe : Document d'accompagnement « témoignages », août 2011

Remarque concernant le tableau de la page 11 du rapport (l'agriculteur désigne et non l'agriculteur). Comparer avec le document d'accompagnement « témoignages », août 2011



fuag - forum umwelt ag

büro für umweltberatung,-studien
und -informatik

bäretstrasse 4 - 3930 visp

t: 027 945 15 95 - f: 027 945 15 96

info@fuag.ch - www.fuag.ch

Investigation historique préalable du Grossgrundkanal en tant que site contaminé

Document d'accompagnement « enquêtes auprès des personnes » (août 2011)

Lonza SA

(information par e-mail, 18.7.2011),
l'environnement chez Lonza SA

protection de

« On utilisait le mercure comme catalyseur dans le processus de fabrication du chlorure de vinyle et d'acétaldéhyde. Avant la construction de la STEP, les eaux usées étaient rejetées dans le canal au sud du bâtiment F11 et au sud du bâtiment E29 (voir extrait du plan de l'usine).

Des analyses des sédiments et de l'eau du canal ont été réalisées. Les résultats des analyses des sédiments du Grossgrundkanal devraient être disponibles auprès du Service de la protection de l'environnement. J'ai encore trouvé une lettre de 1988 avec des résultats d'analyses (voir annexe : Travaux d'entretien du GGK / lettre de M. , Service de la protection de l'environnement, 1988).

Dans les années septante, le laboratoire cantonal a prélevé des échantillons dans le Rhône en amont et en aval de Lonza, mais je ne dispose pas des résultats des analyses. Des investigations doivent avoir été réalisées dans le Rhône et le lac Léman durant cette période. Peut-être que votre service dispose encore de documents ou de résultats concernant les investigations du Schnydrigenkanal (voir annexe : assainissement des sites d'exploitation).

D'après mes documents, le SPE recevait régulièrement des récapitulatifs des analyses de l'eau du canal depuis 1992 (peut-être même déjà avant).

Lors de mes recherches, j'ai aussi trouvé les résultats d'analyses réalisées sur des poissons en 2000 et 2001 (voir annexe : analyses de poissons). Nous ne conservons les résultats d'analyses que quelques années, puis les données sous forme papier sont détruites. A l'époque, il n'y avait pas encore de PC !

Lonza SA a en outre remis divers documents (rapport d'investigation historique préalable 2011, références N° 35-37) lors de la séance commune du 22 juin 2011 à Viège (site de l'usine Lonza SA ;).

Canton du Valais

- N'a pas pu donner d'informations, renvoi aux archives du canton (SPE)
- Il existe des décisions d'adjudication du département et du Conseil d'État concernant le curage du canal.
- Conformément à la loi sur l'aménagement des cours d'eau, l'entretien du canal relevait de la compétence des communes, sous surveillance et contrôle par l'office des cours d'eau.
- L'office des cours d'eau fixait chaque fois les tâches d'entretien nécessaires d'entente avec les communes.
- Les travaux étaient adjugés par les communes, en compétence propre pour les montants jusqu'à CHF 20'000.-, et en passant par le département et le Conseil d'État pour les montants supérieurs.
- Les travaux étaient attribués à des entreprises, qui effectuaient les travaux de curage et avaient chaque fois l'obligation d'évacuer les matériaux excédentaires vers leur décharge d'entreprise.
- Le canton finançait les travaux à hauteur de 50-53%. Lonza contribuait aux coûts résiduels à charge des communes (20%).
- On n'a pas clairement enregistré où les entrepreneurs déposaient définitivement les matériaux, car la condition était que ces matériaux soient évacués vers une décharge.
- Les dernières interventions de curage sur le tronçon de Rarogne et Niedergesteln ont été effectuées par l'entreprise de construction Schnyder à Gampel. Elle avait probablement l'obligation d'évacuer les matériaux vers une décharge.
- Seuls les derniers travaux de curage étaient soumis à des prescriptions exigeant que les matériaux soient éliminés dans une décharge.
- Pour plus d'informations : décisions d'adjudication du département, dernier appel d'offres à sa connaissance (2001).
- N'a connaissance d'aucune intervention de curage pendant qu'il était en fonction.
- N'a connaissance d'aucune directive concernant la gestion des matériaux de curage du Grossgrundkanal.
- Le canal a été curé en 1982 et les boues ont été évacuées à Kölliken.
- Avant 1982, le canal faisait l'objet d'entretiens réguliers et les boues étaient déposées sur les bords.
- Monsieur mandant pour les interventions de curage) est décédé en automne 2010 (accident).

N'ont pu fournir aucune indication.

Ont mentionné le problème dû à la présence de mercure et d'autres polluants dans les boues d'épuration.

Communes

Viège :

- N'a connaissance d'aucune intervention de curage ; l'entretien sur le site de Lonza était assuré par Lonza elle-même. Actuellement, on fauche les berges du canal mais on n'effectue plus de curages.
- N'a connaissance d'aucune intervention de curage, à part dans le secteur de Kleegärten où le canal était obstrué à cause de la stagnation des eaux (avant le dessableur) (env. 2001).
- N'a connaissance d'aucune intervention de curage dans la région de Viège, à part dans le secteur de Kleegärten (en aval du site de Lonza, jusqu'à l'exploitation Gentinetta).

Rarogne :

- Il est possible que les matériaux en décharge à l'installation de tir proviennent du Grossgrundkanal.

Niedergesteln :

- Le 5 décembre 1991, l'entreprise a établi une facture à l'attention de la commune pour le curage du canal du Grossgrund (positions : curage, rétablissement du profil, dépôt latéral des matériaux de curage pour les laisser sécher, élimination dans la décharge de Rarogne - distance de transport 3,5 km). Coûts env. CHF 21'000.-.
- Exécution des travaux approximativement en été/automne 1991
- La commune a déposé une demande préalable d'intervention dans un cours d'eau piscicole à l'attention du canton, et a obtenu l'autorisation de curage le 3 octobre 1990.
- 50% des coûts ont été pris en charge par le canton (SRCE). Les autres 50% ont été répartis entre la commune (60%) et la commune de Viège (40%) (selon convention existante).
- Pas d'indications concernant des curages antérieurs.

Entreprises impliquées

- Les 3 entreprises se sont occupées du curage du canal sur le territoire de la commune de Rarogne.
 - Une partie des coûts a été prise en charge par Lonza SA.
 - Ne se souvient plus de la manière dont les matériaux ont été éliminés, ni des dates précises (il y a environ 20 ans de cela). Les matériaux de curage ont probablement été déposés au bord du canal.
-
- Interventions de curage réalisées par l'entreprise au moyen d'une pelle sur chenilles. Celle-ci a endommagé et en partie détruit les consolidations en bois et plaques de pierre sur les bords du canal dans la zone de basses-eaux.
 - Les matériaux n'ont pas été évacués, mais ont simplement été déposés près de la piste de chantier. Il est tout-à-fait possible qu'une partie de ces matériaux ait été épandue sur les surfaces avoisinantes.
 - L'entreprise n'a toutefois plus effectué de travaux dans le Grossgrundkanal ces 20 dernières années.
-
- Les documents d'adjudication précisait que les matériaux devaient être évacués. Il était demandé que ces matériaux soient éliminés dans la décharge de Lonza à Gamsen. Mais la commune a ensuite exigé que les matériaux soient transportés vers l'ancienne décharge communale de Goler, qui se trouve à l'est du camping de Theler dans la zone de l'installation de tir. Les directives étaient les suivantes : les matériaux doivent être stockés là-bas pendant 5 ans, suite à quoi ils ne représenteront plus un danger.
 - Il ne connaît pas les détails car il ne travaillait pas encore dans l'entreprise à l'époque.
-
- L'entreprise avait été mandatée par la commune de Viège pour curer le Grossgrundkanal dans le secteur de Wereya, sous la supervision d'
 - La commune avait apparemment exigé que les matériaux soient stockés sur les talus. Une partie de ces matériaux a ensuite été utilisée pour combler un fossé dans le secteur de Wereya sur demande d'un privé (après un prélèvement de gravier).
 - L'entreprise a ensuite été mandatée pour construire l'actuelle route en direction de Baltschieder (route de contournement) le long du Grossgrundkanal. Le sol décapé a simplement été poussé sur les bords, puis réutilisé pour l'aménagement des talus. Le corps de chaussée a été remblayé avec des matériaux provenant de la carrière de Topi. Il est tout-à-fait possible que les matériaux des talus soient pollués ; on ne les a pas analysés.

Agriculteurs de la plaine entre Viège et Niedergesteln

Territoire de la commune de Viège

Les propos se réfèrent à la période entre 1964 et 2011.

- Aucune intervention de curage n'a été effectuée entre la frontière communale Rarogne/Viège et le croisement Grossgrundkanal-ligne CFF. Les talus intérieurs du Grossgrundkanal étaient fauchés par la commune, avec l'aide des travailleurs de Lonza. Le fauchage de la bordure était effectué par les paysans. La totalité de l'herbe coupée était utilisée comme fourrage pour les chevaux.
- Des matériaux ont été amenés lors de la mise en place de la conduite de gaz.
- Aucun travail d'entretien n'était réalisé sur le tronçon du Grossgrundkanal entre la frontière communale Rarogne/Viège et Turtig. Ce tronçon a donc été curé il y a au maximum 20 ans. C'est la rive droite qui a été curée. Les matériaux ont été déposés latéralement (du côté nord). Les tas avaient à peu près les mêmes dimensions que ce que l'on peut encore voir actuellement en certains endroits (leur hauteur atteignait env. 1.5 m à l'origine, et leur largeur était de 2-3 m comme aujourd'hui). ne sait pas si la rive gauche a aussi été curée ; si tel est le cas, les matériaux ont été évacués et n'ont pas été déposés sur la rive droite.
- La surface agricole au nord de la STEP comportait auparavant davantage d'arbustes, et le niveau du terrain était un peu plus bas. Cette surface était/est exploitée par l'école d'agriculture et par
- La surface à l'ouest du « Schwarze Graben » (en face de l'ancienne place de compost où il y a actuellement des baraquements) était utilisée il y a env. 30 ans comme dépôt temporaire d'humus par l'entreprise . La propriétaire de cette surface était l'épouse de monsieur , actuel locataire et exploitant de la gravière de Baltschieder. Le dépôt d'humus a été fermé suite à des réclamations des agriculteurs. Puis le site a été utilisé pour l'exploitation de gravier, mais cette activité a aussi cessé par la suite. La zone exploitée a donc de nouveau été comblée.
- De 1965 à 1975, (fondateur de l'actuelle entreprise) bénéficiait d'un contrat d'affermage pour l'exploitation de gravier le long de la frontière communale Viège-Rarogne, au nord du Grossgrundkanal. Le canton a délivré l'autorisation d'exploiter à condition que le site soit ensuite comblé avec des matériaux propres. La surveillance incombait à la commune et au canton. Le projet était aussi appelé « projet d'amélioration des sols ». La partie nord du site a ensuite été comblée avec des matériaux plutôt médiocres, et la partie sud plutôt avec des matériaux de meilleure qualité. Le existait aussi déjà à ce moment-là. Il appartient actuellement aux entreprises et (après la faillite de).
- En 1965/66, a planté des peupliers dans la zone de la future mesure de compensation 5b. Plus tard, cette surface a été vendue au DDPS. Pendant la phase de croissance des peupliers, le terrain a été cultivé avec du maïs, des pommes-de-terre et des céréales et on y a fait pâturer des moutons. Les peupliers ont ensuite été abattus car on craignait que la surface

ne soit déclarée comme forêt après 25 ans d'exploitation populicole. Les terres ont ensuite été louées par l'école d'agriculture.

- Il y avait à l'époque une décharge sauvage entre l'embouchure de la Vispa et le bâtiment situé à l'ouest (*Remarque de J.R.Escher : le cœur de la décharge sauvage se trouvait exactement là où nous avons localisé la plus forte pollution au mercure, chantier du remblayage préliminaire de Wereya*). L'école d'agriculture avait autrefois planté des arbres fruitiers à l'est du bâtiment, plus précisément à l'est de la route d'accès menant à ce bâtiment.
- Avant la construction de la troisième voie CFF, il y avait là-bas un fossé. Celui-ci a été comblé par la construction de la 3^{ème} voie. A part cela, on ne connaît pas d'événement particulier qui se serait produit le long du tracé de l'A9 et de la quatrième voie, entre la STEP et le lac de carrière.
- Le captage d'eau souterraine situé vers la maison où habitent les employés de [redacted] a été mis hors service par [redacted] du canton, car on a constaté une pollution.
- Il y a environ 40 ans, Lonza SA a effectué un curage sur le tronçon du canal qui était à l'époque situé juste en aval de son aire d'exploitation. Les matériaux ont été évacués.
- Pendant la période dont il se souvient, le GGK n'a pas été curé sur le tronçon partant du croisement avec la ligne CFF (vers la STEP) et se prolongeant en direction de l'ouest.
- Par contre, le GGK a été curé depuis son croisement avec la ligne CFF jusqu'en face de l'entrepôt de stockage à grand rayonnement de Lonza SA. [redacted] a dit la même chose.
- Entrepôt de stockage à grand rayonnement jusqu'à la Vispa : sols agricoles / cette zone est suspecte.
Décapage de matériaux potentiellement pollués par du mercure pour la construction du bassin de rétention de Lonza SA : une partie des matériaux a été transportée vers une décharge, et l'autre partie a servi à réhausser le niveau du terrain à l'ouest du « Brandplatz » (Brandplatz = site de pompage où le R3 prend l'eau pour arroser la végétation sur les digues du Rhône).
Des matériaux provenant du Brandplatz ont autrefois aussi été dispersés dans les sols environnants.
- Il y a probablement du Hg sous la route à l'ouest de l'entrepôt de stockage à grand rayonnement.
- Des matériaux de curage ont été stockés pendant 4 ans dans le secteur à l'ouest de l'entrepôt de stockage à grand rayonnement. Ils ont ensuite été mis dans une décharge pour déchets spéciaux (travail effectué sur place avec une pelle-araignée par l'entreprise de construction [redacted]).
- Vispa jusqu'au virage de la route de contournement en direction d'Acifer : le GGK a été curé et les matériaux ont été déposés sur la digue pour laisser égoutter

l'eau. Puis les matériaux ont été évacués vers le dépôt à l'ouest de l'entrepôt de stockage à grand rayonnage (travaux effectués par l'entreprise de construction Imboden).

- Surface comprise entre la Vispa et le croisement avant le virage de la route de contournement en direction d'Acifer : stockage de déchets à l'angle est, et peut-être aussi dans le reste de la forêt.
- Surface allant du croisement jusqu'à la fin de la zone agricole à l'ouest : en ordre (on ne suspecte pas une pollution au Hg).
- Vispa jusqu'au croisement GGK-ligne CFF : également arrosage avec l'eau du GGK.
- Triangle GGK-CFF-Rhône : Stockage de déchets.
- Ouest du croisement GGK-ligne CFF, rive droite à l'est de la route menant au pont inférieur de Baltschieder, ainsi que dans le secteur de l'ancienne pisciculture : argile et gravats amenés environ en 2005 depuis le chantier Romantica à Brigue.
- Ouest du croisement GGK-ligne CFF, rive droite à l'ouest de la route menant au pont inférieur de Baltschieder : a remblayé env. mètres cubes de matériaux (humus).
- Anciens bras de rivière à l'est de l'écurie et territoire de l'écurie : comblement avec des matériaux d'excavation de tunnel provenant de la construction des routes cantonales.
- On ne soupçonne en principe pas la présence de Hg dans la zone agricole dans le secteur du tracé de l'autoroute entre la STEP et le lac de carrière. Cependant, les anciens bras de rivière ont toujours été comblés (avec des matériaux provenant du creusement des bisses, etc).
- Jusqu'en 2005, de l'eau du GGK était parfois pompée entre la STEP et la frontière communale de Rarogne pour irriguer les surfaces agricoles.
- Il y a un stockage de déchets au sud de la STEP, sous les arbres.

Territoire de la commune de Rarogne

, agriculteur à Rarogne est,

- Les matériaux de curage déposés sur les bords étaient intégrés dans les sols par les paysans. Ces matériaux étaient volontiers acceptés en raison de leur qualité apparemment bonne (bonne croissance des plantes).
- Il reste quelques tas encore visibles le long de la piste.
- La date exacte du curage n'a pas pu être indiquée (années 80).
- N'a pas connaissance de la pollution au Hg.

, agriculteur Rarogne est, St. German

- Les matériaux de curage du GGK étaient intégrés dans les surfaces agricoles lorsque les propriétaires le désiraient. Des plaques de pierre ont été sorties du canal avec les boues de curage. Sinon il s'agissait d'un très bon matériau du fait de son effet fertilisant.

Le GGK a été curé deux fois : la première fois vers la fin des années 60, où les

matériaux ont été déposés en bande le long du GGK (il y avait beaucoup de matériaux). Lors du second curage effectué en 1991 env., on a extrait moins de matériaux.

- Les matériaux ont été poussés avec le trax vers les surfaces agricoles. Jusqu'à env./max. un tiers de la distance séparant le GGK de la route agricole parallèle.
- Lors de la construction de la piste d'atterrissage, ou plus précisément de la prolongation de cette piste, on est allé chercher du gravier en différents endroits, puis on a recombé les trous (années 1950 env.).
- En 1955, il y avait un tuyau en acier de Lonza SA contenant du mercure vers la ligne de chemin de fer (lieu-dit).
- était au conseil communal de Rarogne de 1976 à 1984. Il n'a jamais eu affaire à Lonza SA en ce qui concernait le GGK.

Territoire de la commune de Niedergesteln

, Niedergesteln, exploitant

- Exploitation de ; de 1961 à 1991
- Le canal a été curé trois fois dans les années septante, et les boues de curage ont été déposées sur les bords.

Tiers

, Sion, responsable Swissgas Haut-Valais

- La conduite Swissgas entre Rarogne et Viège a été installée entre 1972 et début 1973 (excavation, installation de la conduite et remise en place des matériaux)
- Aucun matériau n'a été évacué

biologiste indépendant

- Soupçonne que des matériaux de curage du Grossgrundkanal ont été épandus sur le champ de l'installation de tir à 300 m en 1992. A également fait des photos. (Cette supposition a été confirmée par (président de la société de tir, mars 2010): Les matériaux fins ont été mis en place sur le remblayage artificiel en accord avec la commune. Cela devait faciliter la végétalisation du terrain par la suite).

C. Glenz/J.R. Escher, FUAG (août 2011)